

MODÈLE DE TEXTE ET PROCESSUS D'OBTENTION D'UN NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE

Renseignements à donner aux clientes et aux clients concernant la collecte du numéro d'assurance sociale pour le Programme d'alphabétisation et de formation de base

La collecte du numéro d'assurance sociale des clientes et des clients du Programme d'alphabétisation et de formation de base est maintenant obligatoire.

Certaines clientes et certains clients peuvent avoir des questions concernant l'obligation de fournir leur numéro d'assurance sociale.

Voici un exemple de discussion avec une cliente ou un client et l'approche que nous recommandons d'adopter pour répondre aux questions ayant trait à la collecte du numéro d'assurance sociale.

Exemple de discussion avec une cliente ou un client :

Je vous remercie de votre intérêt à l'égard du Programme d'alphabétisation et de formation de base.

Je vous ai fourni un formulaire d'inscription. Si vous avez des questions concernant les renseignements à fournir, n'hésitez pas à me les poser. Prenez note de l'avis de collecte de renseignements et de la déclaration de consentement.

Le gouvernement du Canada aide à financer certains programmes comme le Programme d'alphabétisation et de formation de base. Il nous demande de recueillir, pour son compte, le numéro d'assurance sociale des clientes et des clients.

Le gouvernement du Canada utilise ce numéro pour mieux comprendre la façon dont les programmes, comme le Programme d'alphabétisation et de formation de base, aident les personnes qui y participent.

Une fois que ce renseignement est communiqué au gouvernement du Canada, il est rendu anonyme afin que la cliente ou le client ne puisse pas être identifié. Ce renseignement n'est pas utilisé à d'autres fins.

Si vous n'avez pas votre numéro d'assurance sociale avec vous aujourd'hui, ne vous en faites pas. Nous pouvons quand même vous inscrire au programme. Toutefois, nous aurons besoin du numéro ultérieurement.

Si vous ne possédez pas de carte d'assurance sociale, il existe divers documents où figure ce numéro; par exemple, un document fiscal lié à un emploi précédent, comme

un feuillet T4, ou un autre document faisant état de paiements que vous recevez ou avez reçus du gouvernement par le passé, comme des prestations d'assurance-emploi.

Si vous ne possédez pas de numéro d'assurance sociale, le personnel de Service Canada peut vous aider à en obtenir un. Je peux vous aider à communiquer avec Service Canada.

Renseignements concernant le processus d'obtention d'un numéro d'assurance sociale

Pour obtenir un numéro d'assurance sociale (NAS), vous devez remplir une demande. Vous devez aussi réunir certains documents à soumettre avec votre demande.

Présenter une demande en personne

- Pour obtenir un formulaire de demande, accédez au **site Web de Service Canada** puis téléchargez-le en ligne, ou rendez-vous au **Centre Service Canada** le plus près de chez vous.
- Remplissez le formulaire.
- Réunissez les documents dont vous avez besoin.
- Rendez-vous au Centre Service Canada le plus près de chez vous avec votre demande et vos documents.

Si vous répondez à toutes les exigences, vous pourrez obtenir votre numéro le jour où vous soumettrez votre demande. Service Canada ne fournit plus de cartes d'assurance sociale en plastique. Aucuns frais ne sont exigés pour votre première demande de numéro d'assurance sociale.

Présenter une demande par la poste

Vous pouvez présenter une demande par la poste si vous habitez à **100 kilomètres ou plus d'un Centre Service Canada**. Si, pour toute autre raison, il est difficile pour vous de présenter une demande en personne, composez le 1 800 206-7218 (option 3) pour savoir si vous êtes admissible à présenter une demande par la poste.

Beaucoup d'organismes d'établissement peuvent vous aider à faire une demande de numéro d'assurance sociale. Pour trouver de l'aide, rendez-vous sur la page **Services près de chez vous** et recherchez les services d'établissement par mot-clé dans votre région.

Qui peut obtenir un numéro d'assurance sociale?

Si vous avez le droit de travailler au Canada, vous pouvez obtenir un numéro d'assurance sociale. Les personnes admissibles sont notamment :

- les citoyennes et citoyens canadiens;

- les résidentes et résidents permanents;
- certains résidents et résidentes temporaires;
- certaines demandereses et certains demandeurs du statut de réfugié.

Si vous demandez le statut de réfugié ou que vous êtes une résidente ou un résident temporaire, vous obtiendrez un numéro d'assurance sociale comportant une date d'expiration et commençant par un 9.

Pour en savoir plus

- **Formulaire de demande de numéro d'assurance sociale** – Lien vers une page du site Web de Service Canada à partir de laquelle vous pourrez télécharger le formulaire de demande.
- **Numéro d'assurance sociale** – Lien vers une page du site Web de Service Canada qui vous permettra de consulter des réponses à certaines questions concernant le numéro d'assurance sociale.
- **Qui peut faire une demande de numéro d'assurance sociale?** – Lien vers le site Web de Service Canada.